

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2020

Présents : M. M. GOBLET d'ALVIELLA, Bourgmestre - Président
 MM. Y. SOMVILLE - J.-C. JAUMOTTE, Mmes M.-L. ROMAIN – M. LAROCHE - S. OLEFFE,
 Échevins,
 M. S. DE WEVERE (Président du CPAS),
 MM. M. TRICOT - A. ECTORS, Mme M. CHARLIER Mmes M. HICHAUX - A.
 VANDERSTICHELEN, MM. M. CLERCK - X. MARICHAL, Mmes A. CHEVALIER –
 N. SALPETIER - S.-L. BARROO - A. ARMAND - S. YAHIA - E. VANDAM – P. URBAIN,
 Conseillers communaux,
 Et M. F. PETRE, Directeur général.

Séance publique

***REGLEMENT TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES ET LOCAUX SCOLAIRES :
 approbation***

Vu les articles L1122-30 et L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la
 Décentralisation ;

Vu la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2019 décidant d'adopter le
 règlement communal relatif à l'occupation des salles communales et locaux scolaires et le
 règlement tarif de location des salles communales et locaux scolaires ;

Vu la délibération du Collège communal du 28 octobre 2020 décidant de mettre en
 location la classe de droite de l'ancienne école de Beurieux et de rédiger une convention
 d'occupation ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement tarif de location des salles
 communales et locaux scolaires en ajoutant un tarif pour la classe de droite de l'ancienne école
 de Beurieux et en diminuant le tarif de la location des locaux scolaires de 50% concernant les
 stages au sein des écoles communales ;

Vu l'avis de la Directrice financière ff ; demandé en date du 05 novembre 2020 ;

Vu l'avis favorable de la Directrice financière ff ; remis en date du 09 novembre 2020 ;

Sur proposition du Collège communal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

Article 1er

Il est établi un tarif communal pour la location des salles communales et des locaux scolaires.

Le tarif est fixé comme il est dit dans les tableaux ci-après :

SALLE DEFALQUE	LOCATION (1 jour d'activité)	FRAIS FIXES		CAUTION
		Du 15 octobre au 30 mars	Du 01 avril au 14 octobre	
Habitants & sociétés de la Commune	375 € + 100€ par jour suppl	100 € +25€ par jour suppl	50 €	500 €
Etrangers à la commune	500 € + 200€ par jour suppl	100 € +25€ par jour suppl	50 €	500 €
Associations ou groupes non lucratifs ayant leur siège et/ou activités principales dans la commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit	250€
Les partis politiques (représenté au Conseil communal) de Court-Saint- Etienne	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Le C.P.A.S., l'A.L.E., la Chaloupe J Court et les écoles, pour leurs activités normales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Copropriété des immeubles de la commune (1 salle par an)	1 ^{ère} location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	1 ^{ère} location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	1 ^{ère} location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	Gratuit
Les membres du personnel de la commune et du C.P.A.S., pour eux-mêmes et les personnes vivant sous le même toit	150€ pour la 1 ^{ère} location de l'année ensuite tarif habitant ou non habitant	1 ^{ère} location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	1 ^{ère} location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	250 €

Funérailles d'un habitant de la commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit	250€
---	---------	---------	---------	------

SALLE GASTON SCAILLET	PRIX LOCATION	FRAIS FIXES		CAUTION
		Du 15 octobre au 30 mars	Du 01 avril au 14 octobre	
Habitants & sociétés de la Commune	150€ +50€ par jour uppl	100€ + 25€ par jour suppl	50€	250€
Etrangers à la commune	200€ +100€ par jour suppl	100€ + 25€ par jour suppl	50€	250€
Associations ou groupes non lucratifs ayant leur siège et/ou activités principales dans la commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit	125€
Les partis politiques (représenté au Conseil communal) de Court-Saint-Etienne	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Le C.P.A.S., l'A.L.E., la Chaloupe J Court et les écoles, pour leurs activités normales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Copropriété des immeubles de la commune (1 salle par an)	1 ^{ère} location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	1 ^{ère} location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	1 ^{ère} location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	Gratuit
Les membres du personnel de la commune et du C.P.A.S., pour eux-mêmes et les personnes vivant sous le même toit	1 ^{ère} location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	1 ^{ère} location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	1 ^{ère} location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	125€
Funérailles d'un habitant de la commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit	125€

Sart 10	LOCATION		FRAIS FIXES		CAUTION
	LOCATION (1 jour d'activité)	Weekend (du vendredi soir au lundi matin)	Du 15 octobre au 30 mars	Du 01 avril au 14 octobre	
Habitants & sociétés de la Commune	30€ + 20€ par jour suppl	50€	25€/jour	10€/jour	100€
Etrangers à la commune	50€/jour + 30€ par jour suppl	80€	25€/jour	10€/jour	100€
Associations ou groupes non lucratifs ayant leur siège et/ou activités principales dans la commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	50€
Les partis politiques (représenté au Conseil communal) de Court-Saint-Etienne	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Le C.P.A.S., l'A.L.E. la Chaloupe J Court et les écoles communales, pour leurs activités normales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Copropriété des immeubles de la commune (1 salle par an)	1 ^{ère} location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	1 ^{ère} location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	1 ^{ère} location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	1 ^{ère} location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	Gratuit
Les membres du personnel de la commune et du C.P.A.S., pour eux-mêmes et les personnes vivant sous le même toit	1 ^{ère} location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	1 ^{ère} location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	1 ^{ère} location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	1 ^{ère} location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	50€
Funérailles d'un habitant de la commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	50€
Activités privées récurrentes	10€/h		3€/h	1€/h	50 € pour l'année

LOCAUX SCOLAIRES	PRIX LOCATION	FRAIS FIXES		CAUTION Activités ponctuelles et récurrentes
		Du 15 octobre au 30 mars	Du 01 avril au 14 octobre	
Salle de classe	5€/h 20€/jour	3€/h 25€/jour	1€/h 10€/jour	100€
Salle de classe (activités parascolaires sur journée pédagogique)	Gratuit pendant les heures scolaires	Gratuit pendant les heures scolaires	Gratuit pendant les heures scolaires	100€
Réfectoire	10€/h 40€/jour	5€/h 35€/jour	2€/h 15€/jour	100€
Réfectoire (activités parascolaires sur journée pédagogique)	Gratuit pendant les heures scolaires	Gratuit pendant les heures scolaires	Gratuit pendant les heures scolaires	100€
Salle de gym	10€/h 40€/jour	5€/h 35€/jour	2€/h 15€/jour	100€
Salle de gym (activités parascolaires sur journée pédagogique)	Gratuit pendant les heures scolaires	Gratuit pendant les heures scolaires	Gratuit pendant les heures scolaires	100€
Salle de gym pour clubs sportifs Stéphanois (récurrent)	5€/h 20€/jour	5€/h 35€/jour	2€/h 15€/jour	100€
Salle de classe (stages)	2,50€/h 10€/jour	3€/h 25€/jour	1€/h 10€/jour	100€
Réfectoire (stages)	5€/h 20€/jour	5€/h 35€/jour	2€/h 15€/jour	100€
Salle de gym (stages)	5€/h 20€/jour	5€/h 35€/jour	2€/h 15€/jour	100€

Classe de droit de l'ancienne école de Beaurieux	LOCATION		FRAIS FIXES		CAUTION
	LOCATION (1 jour d'activité)	Weekend (du vendredi soir au lundi matin)	Du 15 octobre au 30 mars	Du 01 avril au 14 octobre	
Habitants & sociétés de la Commune	30€ + 20€ par jour suppl	50€	25€/jour	10€/jour	100€
Etrangers à la commune	50€/jour + 30€ par jour suppl	80€	25€/jour	10€/jour	100€
Associations ou groupes non lucratifs ayant leur siège et/ou activités principales dans la commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	50€
Les partis politiques (représenté au Conseil communal) de Court-Saint- Etienne	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Le C.P.A.S., l'A.L.E. la Chaloupe J Court et les écoles communales, pour leurs activités normales	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Copropriété des immeubles de la commune (1 salle par an)	1 ^{ère} location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	1 ^{ère} location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	1 ^{ère} location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	1 ^{ère} location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	Gratuit
Les membres du personnel de la commune et du C.P.A.S., pour eux-mêmes et les personnes vivant sous le même toit	1 ^{ère} location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	1 ^{ère} location de l'année gratuite	1 ^{ère} location de l'année gratuite	1 ^{ère} location de l'année gratuite ensuite tarif habitant	50€

		ensuite tarif habitant	ensuite tarif habitant		
Funérailles d'un habitant de la commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	50€
Activités privées récurrentes	10€/h		3€/h	1€/h	50 € pour l'année

Article 2: Paiements

La caution est à payer sur le compte Belfius BE39 0910 1864 2419 au plus tard 1 mois avant la location.

Le paiement du prix de la location et des frais fixes sera versé en une fois sur le compte Belfius BE50 0910 1150 3118, au plus tard deux semaines avant la location.

Article 3 : la réduction du tarif de location des locaux scolaires de 50% est octroyée aux organisateurs de stages à condition que ceux-ci soient ouverts aux enfants Stéphanois et que la publicité des différents stages soit publiée sur le site internet de la commune.

Article 4 : d'approuver la convention d'occupation de la classe de droite de l'ancienne école de Beurieux.

Article 5 : Modalités de location

Les locations sont régies par le règlement communal relatif à l'occupation des salles communales et des locaux scolaires approuvé par le Conseil communal.

Article 6 :

Le Conseil charge le collège communal d'exécuter la présente délibération.

Article 7 :

La présente délibération annule et remplace toute autre délibération antérieurement votée et portant sur le même objet. Elle entre en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2021.

Article 8 :

La présente délibération sera communiquée au Directeur financier et affichée conformément aux dispositions légales.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire,
(sé) **F. PETRE**

Le Bourgmestre - Président,
(sé) **M. GOBLET d'ALVIELLA**

POUR COPIE CONFORME

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

F. PETRE



M. GOBLET d'ALVIELLA